











Le partage de la valeur



Arnaud TOURNIER,
Directeur Général des Services, SYADEN























Projets éoliens : plusieurs retombées possibles pour les collectivités

Sources des retombées économiques = Production d'énergie



Retombées directes :

- Pour les actionnaires de la société de projet qui vend l'énergie produite
- Donne lieu à des dividendes, CCA

Loi du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables / Article L.294-1 du code de l'énergie

« [Les porteurs de projets] informent le maire de la commune d'implantation du ou des projets et le président de l'établissement public de coopération intercommunale d'implantation du ou des projets, au plus tard deux mois avant la signature des statuts, afin de leur permettre de proposer une offre de participation au capital »

Retombées indirectes :

- Pour les collectivités qui accueillent les projets
- Plusieurs types :
- Fiscalité (IFER = 8 360 € / MW, généralement 20% commune, 50 % EPCI, 30% département)
- Loyers (si propriétaire) : pour plateforme, chemins, postes, surplomb, mesures enviro ...
- Mesures d'accompagnement en lien avec le projet
- Création d'emplois locaux
- Financement participatif
- Offre d'électricité verte pour les habitants
- ...





















AREC

Projets éoliens : Comment s'impliquer dans les projets

Différents modèles de montages existent, le choix entre ces modèles impacte les caractéristiques des projets :

- Gouvernance dans le projet ;
- Niveau d'engagement et de risque porté par la collectivité ;
- Intéressement aux gains et aux pertes financières du projet.

Développement Développement Développement D'intérêt territorial 100 % privé 100% public Régie ou actionnaire Tiers-investissement Co-investissement unique • La collectivité finance directement le • La collectivité s'associe avec une ou • La collectivité sélectionne un tiers qui projet d'énergie renouvelable plusieurs autres parties afin de financer va porter le projet à son compte • Ou, la société est à actionnaire unique le projet Portage via SAS et porte seule l'engagement Portage suggéré via SAS • Retombées économiques: Fiscalité, • Retombées économiques: Fiscalité, • Retombées économiques: Fiscalité, (loyers) (loyers), vente de l'électricité (loyers), vente de l'électricité (en partie) • Attention : Prise en compte du risque et des moyens financiers de la collectivité => Peu ou pas développé pour des projets éoliens











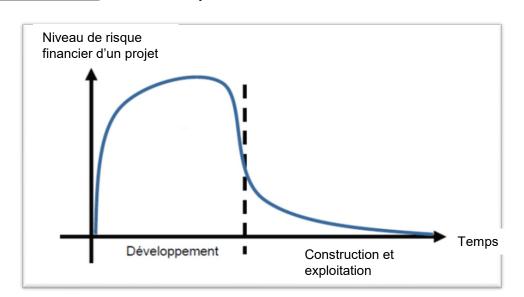


Projets éoliens : Participation au capital des sociétés de projet

Investissement participatif = <u>un bon moyen de maximiser les retombées</u> économiques mais :

Prise en compte du risque de la phase développement

 Prise en compte des moyens humains et financiers de la collectivité



Conclusion:

- A réfléchir projet par projet. Si volonté de la collectivité: Y aller oui, mais pas seul
- Se rapprocher des ÉLES GÉNÉRATEURS pour un accompagnement de premier niveau puis orientation vers les acteurs du secteur

(développeurs, SEMs, collectifs citoyens, ...)





















Projet éolien du Ventajou – Sévérac d'Aveyron



Françoise CAPUS,

1^{ère} adjointe, commune de Sévérac d'Aveyron

Mathilde GUYOT,

Chef de projet « petites villes de demain »
CC des Causses à l'Aubrac et commune de Sévérac d'Aveyron



















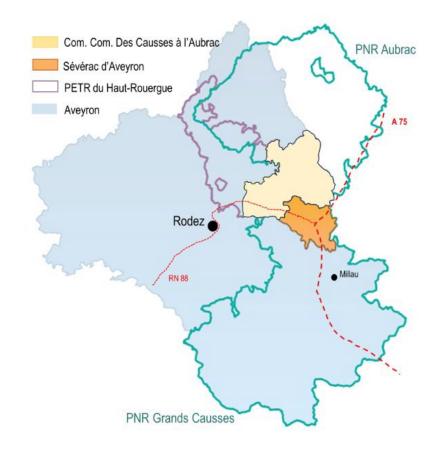


La commune de Sévérac d'Aveyron :



Commune nouvelle de 4100 habitants

Au carrefour de l'A75 et de la RN88



















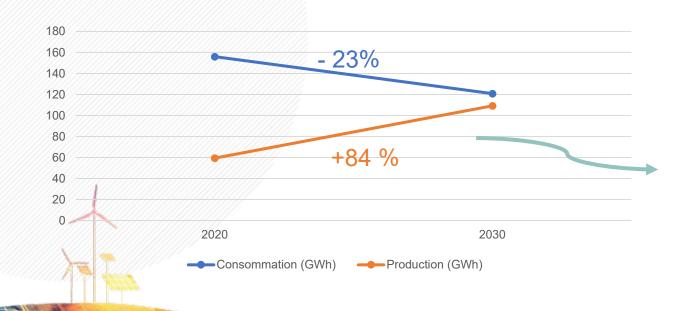




Une municipalité engagée dans la transition énergétique

Réalisation d'un Plan Climat approuvé en 2022, avec panel citoyen et soutien du PNR Grands Causses

Stratégie Plan Climat - commune de Sévérac d'Aveyron



En matière d'éolien : un développement possible, mais sous-conditions :

- 4 éoliennes maximum, en prolongement du parc existant
- Maximisation des retombées économiques sur le territoire
- Participation des acteurs locaux et financement participatif

















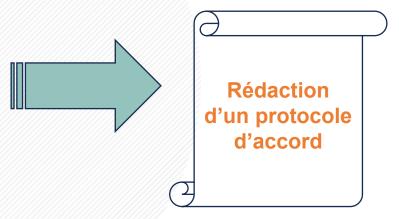




Les premiers échanges avec Q Energy France

2022 : Maîtrise du foncier par Qenergy France

Sollicitation de QEF pour un soutien de la mairie à l'ouverture d'une zone éolienne dans la charte du PNR Grands Causses



Pas de portée juridique Inscription des principes généraux souhaités par la commune Premier jalon à un co-développement 2023 : structuration de la commune autour du projet

- AMI « nouveaux modèles énergétiques citoyens »
- Recrutement d'un cabinet d'avocats
- Appui d'ECLR et du PNR Grands Causses





















Les contours du projet :

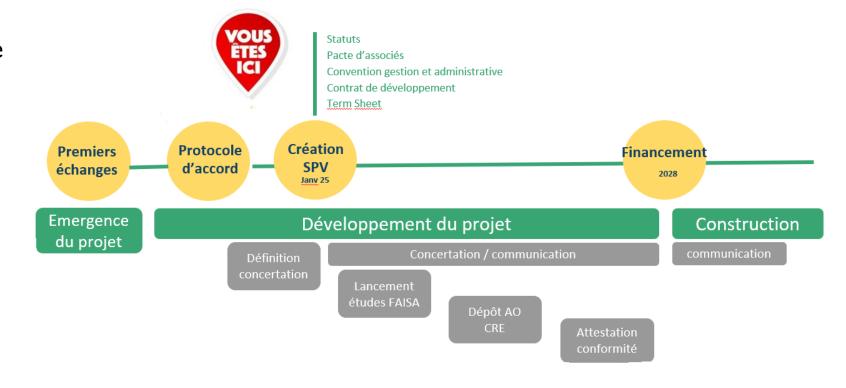
Données techniques du projet :

- 4 éoliennes de 150m en bout de pale
- 16MW de puissance prévisionnelle
- Equivalent conso de 20 000 habitants

Données économiques du projet :

- o Budget prévisionnel développement : 850 K€
- o Budget prévisionnel d'investissement : 30M€

Le calendrier prévisionnel :























Les points négociés

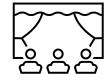
Actionnariat – phase dèv : 30% commune 19% « acteurs locaux »

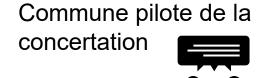
Pas de valorisation des frais de dèv interne Qenergy

> Intégration des frais juridiques de la commune au budget prévisionnel

1% du chiffre d'affaires du futur parc pour des projets locaux de

> 3000 €/an en dèv pour des animations





























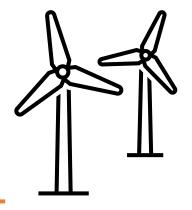






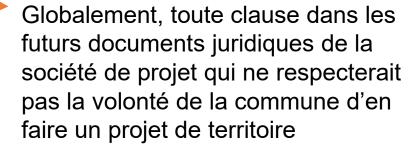
Ce qui reste à négocier

Décorrélation capital social / apports en comptes courants d'associés



Limitation des « primes de développement » prévues pour Qenergy

Minorité de blocage sur certaines décisions de la future société de projet























En conclusion

Un domaine de l'éolien très nouveau pour les collectivités

Un développeur qui s'initie au co-développement et qui doit concrétiser sa volonté de faire avec le local



Un travail de longue haleine qui demande de l'ingénierie interne et un engagement des élus



Des appuis précieux d'autres structures...et d'autres à convaincre







